

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt neuf septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition du local de Musique

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un local avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'installation de l'école de musique.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe en annexe) avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la Mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.
- fixe le montant du loyer annuel à 300 €.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de EVREUX et publication par
voie d'affichage le 30/09/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Michel BREQUIGNY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

